

Sommaire

Présentation de l'outil

Identification du territoire

Cadrage de la démarche

Cet outil d'aide au cadrage d'un projet territorial de développement durable a été élaboré par l'ARENE Île-de-France.

Il a été établi en cohérence avec le cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux du MEEDDAT (juillet 2006), ainsi qu'avec la grille de lecture de l'appel à reconnaissance des Agendas 21 locaux (version de septembre 2008).

Il a bénéficié des enseignements tirés de la formation-action sur l'évaluation des démarches « Agenda 21 local » que l'ARENE a organisée à destination de 9 collectivités franciliennes en 2007-2008, avec l'aide du cabinet conseil Ariane développement local.

Une première version a été testée en 2008 auprès de 8 autres collectivités « pilotes » : Bezons, Breux-Jouy, la communauté d'agglomération Arc-de-Seine, Marcoussis, Meaux, Rosny, Savigny-le-Temple, Savins.

L'ARENE remercie pour leurs avis le comité de relecture :

- ADEME Île-de-France, Claire Peyet
- ARENE Île-de-France, Judith Cazas
- Communauté d'agglomération Arc-de-Seine, Cyril Peyroux
- Commune de Savigny-le-Temple, Sophie Laurent-Daviot
- Conseil régional Île-de-France, Pierre Mathon et Cyril Brun
- DIREN Île-de-France, Jacques Pouyé et Carole Pourchez
- Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, Magali Bardou.

Pilotage : Judith Vigier, ARENE Île-de-France

Rédaction : Judith Vigier et Sophie Dedieu, ARENE Île-de-France

L'ARENE Île-de-France a pour mission d'informer, de sensibiliser et d'accompagner les acteurs institutionnels et socio-économiques de la région pour une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de leurs projets.

La mission Territoires-Agenda 21 local de l'ARENE a pour vocation d'aider les collectivités franciliennes qui s'engagent dans une démarche territoriale de développement durable. Elle leur propose :

- des actions d'information et de sensibilisation ;
- une assistance en phase de cadrage des différents types de démarche et en phase d'élaboration pour l'Agenda 21 local ;
- la diffusion d'outils méthodologiques et de documents techniques.

Engager son territoire dans le développement durable

« DÉCLIC pour un territoire durable » est un outil conçu par l'ARENE à destination des collectivités franciliennes qui souhaitent engager leur territoire dans un projet de développement durable.

Il leur permet de cadrer leur projet de développement durable, c'est-à-dire d'analyser leurs attentes et leurs besoins, de vérifier l'opportunité d'une démarche territoriale et de valider la plus appropriée parmi celles qui sont à leur disposition. Il peut être utilisé par la collectivité seule (fichier Word téléchargeable sur le site internet de l'ARENE). Dans le cadre d'un partenariat, l'ARENE propose aussi aux collectivités une assistance au cadrage, en employant cet outil comme support.

Pour tout renseignement,
contacter la mission Territoires-Agenda 21 local : 01 53 85 61 64
ou consulter la page Territoires-Agenda 21 local de notre site www.arenidf.org



Agence régionale de l'environnement
et des nouvelles énergies
94 bis avenue de Suffren - 75015 Paris
Tél. : 01 53 85 61 75 - Fax : 01 40 65 90 41

www.arenidf.org



Imprimé sur du papier 100% recyclé, écolabel européen - Mai 2009
Réalisation : Trocadéro - Illustration : Serge Bloch

DÉCLIC

pour un territoire durable

Les bonnes questions



Faites décoller
votre projet



Présentation de l'outil

« DÉCLIC pour un territoire durable » est proposé par l'ARENE Île-de-France aux collectivités franciliennes qui souhaitent engager leur territoire dans un projet de développement durable. Son objectif : les aider à cadrer leur projet et à définir la démarche territoriale appropriée pour le mettre en œuvre.

Modalités d'utilisation

DÉCLIC peut être utilisé dans 2 configurations :

- **par la collectivité seule** : une version adaptée de l'outil est proposée aux collectivités qui souhaitent mener elles-mêmes la phase de cadrage ; des annotations guident l'utilisateur et les élus dans le recueil et l'analyse des informations ou « indices » ;
- **avec l'assistance de l'ARENE**, dans le cadre d'un partenariat, en employant cet outil comme support.

Dans les deux cas, un porteur technique en charge du cadrage du projet de développement durable doit être désigné au sein de la collectivité. Cette phase devrait représenter pour celui-ci 8 à 10 de jours de travail et s'étaler sur 1 à 2 mois.

Déroulement de la phase de cadrage

- Première réunion de travail avec le maire de la commune ou le président de l'intercommunalité ainsi que l' élu porteur.
- Travail sur la fiche « Identification du territoire ».
- Travail sur la fiche « Cadrage de la démarche » :
 - collecte d'informations par le biais de réunions de travail avec les élus et les techniciens ainsi que par l'analyse des principaux documents stratégiques de la collectivité ;
 - élaboration de premières propositions méthodologiques.
- Validation finale du cadrage par le maire ou le président et l' élu porteur, présentation en comité de pilotage ; note de cadrage et délibération.

Démarrez avec les bons repères



La démarche territoriale de développement durable

Une telle démarche permet de fixer les priorités stratégiques pour le territoire et de programmer les actions à mettre en œuvre.

Elle est portée par une collectivité territoriale, en concertation avec les acteurs locaux et les habitants.

Elle engage le territoire dans la voie du développement durable. Le cadre de référence du MEEDDAT lui assigne 5 finalités :

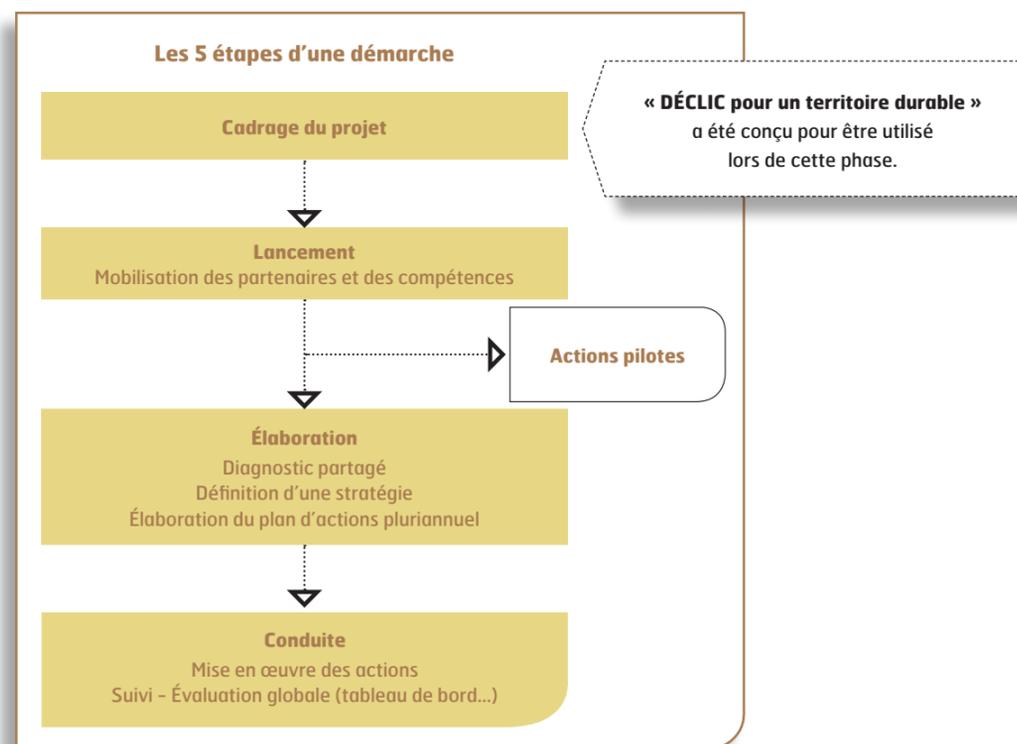
- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,

et distingue 5 éléments déterminants pour sa réussite :

- la participation de la population et des acteurs ;
- l'organisation du pilotage ;
- la transversalité de la démarche ;
- l'évaluation ;
- une stratégie d'amélioration continue.

En Île-de-France, les collectivités ont quatre « démarches types » à leur disposition.

- **La Démarche d'éco-responsabilité :** elle permet aux collectivités de se montrer exemplaires dans le fonctionnement courant de leurs différents services, en répondant aux défis environnementaux et sociaux.
 - **La Charte d'environnement :** elle a pour objectif d'intégrer l'environnement dans toutes les politiques publiques locales. Les chartes s'accompagnent d'une concertation avec les acteurs et la population, et sont cosignées par l'Etat.
 - **Le Plan climat territorial :** c'est une démarche de programmation pour la collectivité et son territoire, visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux effets du changement climatique.
 - **L'Agenda 21 local :** c'est un processus de programmation et d'actions qui, comme proposé dans l'Agenda 21 de Rio en 1992, offre un cadre aux collectivités pour construire au niveau local, à l'échelle d'un territoire, un projet favorisant le développement durable ; cette démarche stratégique est partagée avec les acteurs locaux et les habitants.
- Ces démarches se déroulent en 5 étapes.



Le rôle de « DÉCLIC pour un territoire durable »

1 / Pourquoi utiliser DÉCLIC ?

DÉCLIC permet à une collectivité de cadrer son projet de développement durable, c'est-à-dire :

- d'analyser ses attentes et ses besoins en matière de développement durable ;
- de vérifier l'opportunité d'une démarche territoriale et de valider la plus appropriée parmi celles qui sont à sa disposition ;
- de définir les premières orientations méthodologiques qui serviront au lancement de la démarche.

2 / À qui DÉCLIC s'adresse-t-il ?

Cet outil est destiné aux communes et aux intercommunalités.

Il peut être utilisé, que la collectivité ait déjà choisi ou non la démarche qu'elle souhaite élaborer. Des porteurs politique et technique doivent être identifiés.

3 / Quels éléments de réflexion DÉCLIC propose-t-il ?

DÉCLIC est composé :

- d'une **fiche d'identité intitulée « Identification du territoire »** : son but consiste à établir une description précise de la collectivité, de son territoire et de son mode de fonctionnement ;
- d'une **fiche d'analyse intitulée « Cadrage de la démarche »** comprenant 2 parties.

- La première est destinée à formaliser les attentes à l'égard du projet de développement durable : contenu, amplitude, participation des acteurs et évaluation. Elle vise à déterminer la démarche la plus appropriée aux besoins de la collectivité.
- La deuxième partie permet d'identifier des premières pistes méthodologiques et à retenir une organisation opportune.

4 / DÉCLIC mode d'emploi

Quand utiliser cet outil ?

L'outil d'aide à la décision, conçu pour servir en phase de cadrage, doit être utilisé en amont du travail de lancement et à fortiori d'élaboration de la démarche (avant la rédaction de la note de cadrage de la démarche et du cahier des charges pour la mission d'assistance à l'élaboration).

Principes de fonctionnement de l'outil : se poser les bonnes questions

En tant qu'outil d'aide à la décision, DÉCLIC doit être utilisé avec une participation forte de l'élaborateur, et si possible des autres élus de la collectivité.

La fiche « Cadrage de la démarche » est constituée d'une série de questions, qui visent à collecter les informations, ou « indices », relatives au projet de développement durable.

Le croisement entre ces « indices » et l'analyse de leur cohérence permettent d'identifier les éléments clés du projet. ■■■■

LES ÉLÉMENTS CLÉS DU PROJET

a - Les principaux enjeux de développement durable pour le territoire

- Les enjeux ressentis
- Les « oublis »
- Les marges de progression pour la collectivité et/ou le territoire

b - L'ambition politique

- L'amplitude souhaitée pour la démarche de programmation
- Le positionnement stratégique de la démarche, qui se traduira dans le fonctionnement de la collectivité et dans un portage cohérent

c - La mise en œuvre du management par projet

- La capacité à travailler en transversalité
- L'organisation des instances, qui permettra la transversalité

d - La participation et la concertation

- Les attentes en termes de concertation avec les acteurs et les habitants
- L'organisation des instances pour croiser les points de vue des parties prenantes (acteurs, habitants, élus, techniciens)

Identification du territoire

Modèle
(grille de questionnement vierge à
télécharger sur www.arenidf.org)

POUR LA COLLECTIVITÉ DE :

Date de mise à jour : _____

Fiche validée par : _____

**Cadrez votre
profil pour cadrer
votre action**



Contacts « développement durable »

Responsable développement durable :

Poste et position hiérarchique :

Coordonnées :

Maire (ou président) :

Élu référent en charge du développement durable :

Le territoire – La collectivité

Présentation des éléments importants pour comprendre le territoire et son fonctionnement.

Nombre d'habitants :

Département :

Éléments géographiques, démographiques et socio-économiques du territoire :

Information sur la collectivité

Nombre d'agents :

Organigramme / principales directions :

Éléments financiers

Budget global de fonctionnement pour l'année :

Budget global d'investissement pour l'année :

À préciser pour la collectivité qui réalise l'aide à la décision.

Politiques et compétences de la collectivité :

L'intercommunalité

La collectivité est une ville : intercommunalité existante :

La collectivité est une intercommunalité : villes la composant :

Compétences :

Définition de l'intérêt communautaire :

Identification de tous les documents :
- qui alimenteront la partie « État des lieux – diagnostic » de la démarche de développement durable ;
- pour lesquels la question de la cohérence avec la démarche de développement durable se posera (sur le territoire ou entre les échelles de territoire).

Plans, contrats, démarches et projets structurants du territoire et/ou en lien avec l'État, la région, le département...

Documents d'urbanisme, d'aménagement (SCOT / PLU) :

Le projet de mandature :

Les projets de territoire existants (projet et contrat d'agglomération, projet de ville...)

Les plans et programmations thématiques (PLH, PLD, ANRU...)

Identification des pratiques existantes.

Participation**Participation interne**

Modalités existantes de travail en « équipe projet » interservices :

Concertation avec les habitants

Instances et expériences existantes :

Implication des élus :

Identification des pratiques existantes.

Suivi et évaluation

Outils et expériences existants de suivi et d'évaluation (fiches projets, tableau de bord...)

Identification des pratiques existantes.

Information et communication

Outils et expériences existants de circulation de l'information et de communication :





II • CADRAGE MÉTHODOLOGIQUE

A • Le déroulé et l'organisation de la démarche de développement durable

La délibération d'engagement :

Déroulé général et calendrier prévisionnel (schéma à joindre en annexe) :

Les missions réalisées en interne :

Nature des missions à externaliser :

Budget prévisionnel (pour le poste en interne, le cabinet conseil, les frais divers, la communication...) :

B • Les instances

Les instances de pilotage

1/ L'instance :

Présidée par :

Composition :

Rôle :

Réunions prévues :

2/ L'instance :

Présidée par :

Composition :

Rôle :

Réunions prévues :

Les instances de travail et de concertation

1/ L'instance :

Présidée par :

Composition :

Rôle :

Réunions prévues :

2/ L'instance :

Présidée par :

Composition :

Rôle :

Réunions prévues :

C • Actions pilotes de développement durable

Listez des propositions d'actions pilotes (à lancer en même temps que l'élaboration de la démarche de développement durable) :

À partir de l'ensemble des éléments récoltés (l'amplitude de la démarche : partie IB/ et IC/, les attentes et instances existantes : partie ID/, et les problématiques : question Q6), une organisation est proposée pour :
 - une (ou des) instance(s) de pilotage, qui réponde(nt) aux attentes stratégiques de la démarche de développement durable ;
 - une (ou des) instance(s) de travail et de concertation, qui permette(nt) de croiser les points de vue entre les élus, les services et les acteurs du territoire. Et d'associer à un juste niveau les habitants.

En complément de l'analyse d'opportunité, les éléments suivants permettent d'affiner le cadrage de la démarche de développement durable retenue. Ils serviront pour la note de cadrage et le cahier des charges de la mission d'assistance à l'élaboration.

Pour rendre lisible l'engagement de la collectivité dans un projet de territoire durable, 3 à 5 actions pilotes, en lien avec les problématiques et à mettre en œuvre à court terme, sont identifiées.

Cadrage de la démarche



POUR LA COLLECTIVITÉ DE :

Nom du chargé de missions :

Coordonnées :

Date de mise à jour :

Fiche validée par :

Développez votre projet



Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies
 94 bis avenue de Suffren - 75015 Paris
 Tél. : 01 53 85 61 75 - Fax : 01 40 65 90 41

www.arenaidf.org



Imprimé sur du papier 100% recyclé, écolabel européen - Mai 2009
 Réalisation : Trocadéro - Illustration : Serge Bloch





I • ANALYSE D'OPPORTUNITÉ

Questions préalables

Q1/ Quelle est la vision du développement durable des élus de votre collectivité ?

Q2/ Pourquoi souhaitent-ils élaborer une démarche de développement durable pour le territoire ?

Sont-ils intéressés par un outil particulier ?

Les questions **Q1** et **Q2** concernent spécifiquement les élus.

A • Problématiques

Rappel des finalités de développement durable du cadre de référence du MEEDDAT :

- Finalité 1 : Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère
- Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Finalité 3 : Cohésion sociale et solidaire entre territoires et entre générations
- Finalité 4 : Épanouissement de tous les êtres humains
- Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Q3/ Listez les actions déjà réalisées allant dans le sens du développement durable :

Les questions **Q3** et **Q4** permettent de connaître, à partir de l'analyse des principaux documents stratégiques, de réunions et d'entretiens dans la collectivité, les politiques de développement durable déjà développées.

Q4/ Listez les champs environnement / énergie déjà investis par la collectivité :

Q5/ Quels sont les problématiques et les axes d'amélioration pour le territoire au regard du développement durable ?

Suite à l'analyse des documents stratégiques, les élus et les services travailleront sur leur ressenti du territoire. Une attention particulière sera portée aux potentiels « oubliés ». Ces propositions seront validées au final par les élus.

Q6/ En fonction des problématiques identifiées, listez les personnes à associer à la démarche :

-en interne, les élus et les services :

-en externe, les acteurs du territoire (joindre un schéma des parties prenantes du territoire) :

La question **Q6** servira pour la composition des instances de travail.

B • Stratégie pour le territoire et moyens

Q7/ Quelles sont les attentes par rapport à la démarche de développement durable en termes stratégiques pour votre collectivité et pour le territoire ?

La question **Q7** doit être abordée avec les élus.

Q8/ Listez les autres documents structurants de la collectivité et du territoire (projet de territoire, PLU / SCOT, plans et programmations thématiques), sur lesquels la démarche de développement durable devrait avoir un impact.

Les questions **Q8**, **Q9** et **Q10** permettent de vérifier la cohérence entre, d'une part, les impacts souhaités et les moyens alloués et, d'autre part, l'ampleur des problématiques soulevées (question Q5) et le positionnement stratégique souhaité (question Q7).

Q9/ Quelle équipe est en charge du projet ? Est-elle adaptée à l'ampleur du projet et aux problématiques ?

Précisez les missions du (des) chargé(s) de missions, son (leur) temps disponible :

Précisez les moyens d'animation de la démarche :

Précisez le positionnement du (des) chargé(s) de missions :

Les questions suivantes et la partie **B/** permettent de positionner le projet dans le schéma ci-dessous et de valider la (ou les) démarche(s) possible(s).

Q10/ Qui porte politiquement la démarche (quelle délégation) ?

ANALYSE

La collectivité manifeste une volonté de :

réaliser quelques actions exemplaires de développement durable.

réaliser une stratégie locale de développement durable et un plan d'actions : réel outil stratégique.

C • Le positionnement du projet de développement durable

Q11/ Le projet de développement durable doit-il questionner le fonctionnement interne (éco-responsabilité) ?

Les questions **Q11**, **Q12**, **Q13** précisent l'ampleur attendue pour le projet de développement durable.

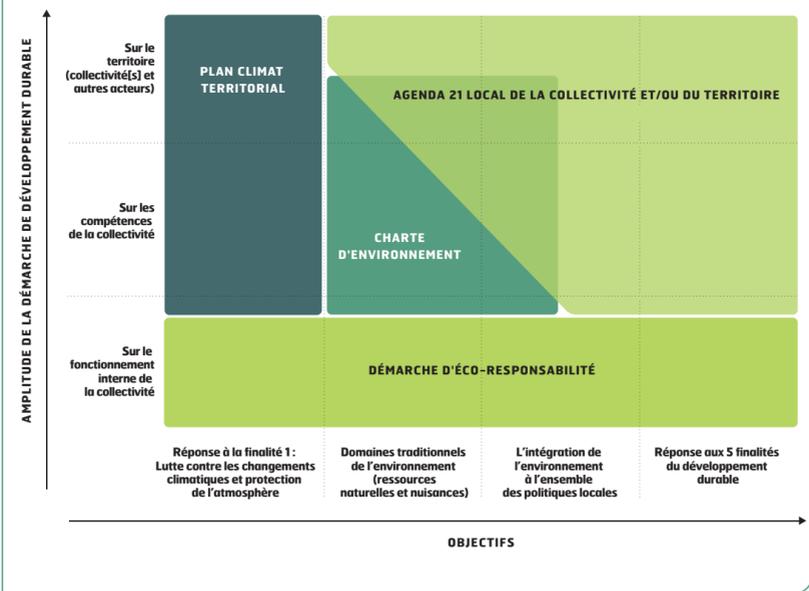
Q12/ Le projet de développement durable doit-il permettre d'intégrer l'environnement/l'énergie dans toutes les politiques (aménagement, sociale, économique, culturelle...) ? Permettra-t-il d'aller plus loin, au regard des 5 finalités de développement durable du MEEDDAT ?

Q13/ Le projet devra-t-il s'appliquer aux domaines d'intervention propres à la collectivité ou à tous les domaines d'intervention du territoire (en tant qu'animateur du territoire) ?

Listez les compétences et les politiques concernées (champs d'application de la démarche).

ANALYSE

Positionnez le projet de développement durable :



Les questions **Q14**, **Q15**, **Q16** et **Q17** doivent permettre d'identifier le degré de participation attendu et de vérifier la cohérence avec l'ampleur du projet de développement durable (parties B/ et C/). Les attentes de la collectivité devront aussi être confrontées aux niveaux de participation exigés pour les différentes démarches de développement durable.

D • Pilotage, participation et transversalité

Instance de pilotage

Q14/ Bureau municipal et conseil municipal (ou bureau communautaire et conseil communautaire). Listez les réunions et les délibérations prévues :

Listez les partenaires à associer au pilotage de la démarche (y compris les financeurs, les territoires infra ou supra) :

Instances de travail

Q15/ L'instance de travail doit permettre de croiser les points de vue entre les différentes personnes concernées par une problématique, élus, services et acteurs du territoire. Existe-t-il une instance dans la collectivité, qui pourrait servir d'instance de travail pour la démarche de développement durable ?

Concertation des habitants

Q16/ Quelles sont les attentes en termes de degré de participation des habitants (sensibilisation, avis, propositions, co-construction) ? à quelles étapes de la démarche ?

Existe-t-il une instance qui pourrait servir d'instance de concertation avec les habitants pour la démarche de développement durable ?

Si votre collectivité est une intercommunalité :

Coordination avec les communes

Q17/ Comment va se mettre en place la coordination avec les communes composant l'intercommunalité dans le cadre de la démarche de développement durable ?

ANALYSE : la participation externe

Consultation Concertation Co-construction

E • Suivi et évaluation

Q18/ La collectivité a-t-elle besoin de développer une culture de l'évaluation ?

Quelles sont les attentes en termes de suivi et d'évaluation pour la démarche de développement durable ?

Listez les outils de suivi et d'évaluation à mettre en place ou à faire évoluer (aussi bien en termes d'évaluation de la démarche que d'évaluation des actions) :

La conclusion de cette partie permet de formaliser un but propre à la collectivité pour le projet de développement durable.

CONCLUSION DE L'ANALYSE D'OPPORTUNITÉ

La démarche de développement durable appropriée pour la collectivité est :

Son but :